

FICHE D'IDENTITE

- Réf : 2518022 sbs

- Classement : **SNDGCT** 212367

■ **ELEMENTS DE RECHERCHE :**

SNDGCT ou Syndicat National des Directeurs Généraux des Collectivités Territoriales : toutes citations

■ **SITE :** Localtis (www.localtis.info)

- **Référence de la page :** <http://www.localtis.info/servlet/ContentServer?c=artVeille&pagename=Localtis/artVeille/artVeille&cid=1192777263130>

EXTRAIT DE CITATION

Actualités

Réforme des avancements de grade

Les directeurs généraux préconisent une montée en charge progressive du dispositif

publié le 07 novembre 2007

Pour Emmanuel Gros, directeur général adjoint des services de La Roche-sur-Yon, la réforme des avancements de grade issue de la loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique *territoriale* se trouve au centre de la modernisation de la gestion des ressources humaines.

Localtis : Comment les collectivités locales abordent-elles la nouvelle donne induite par les ratios promus/promouvables ?

Emmanuel Gros : De manière générale, et on l'a constaté, à l'occasion du congrès annuel du *syndicat national* des *directeurs généraux* des 25 au 27 octobre, les collectivités considèrent cette réforme comme une vraie opportunité pour moderniser la gestion des agents. Elles en attendent une plus grande responsabilisation, la possibilité d'introduire une gestion par la performance, de retrouver une cohérence et une lisibilité dans le déroulement de certaines carrières et une plus grande équité entre les filières. Certains estiment aussi que c'est une chance en termes de dialogue social. La réforme a donc suscité des attentes très fortes. Mais pour qu'elles se concrétisent, il faut que l'obligation de délibérer sur les ratios s'inscrive dans une approche large de gestion des ressources humaines. Il s'agit véritablement de fixer des règles de déroulement de carrière des agents. Mais même si cette condition est remplie, on s'aperçoit déjà que peu de collectivités parviennent réellement à lier la performance à la carrière. En revanche, un des effets positifs de la réforme, c'est que la fixation de ratios sur la base d'indicateurs négociés pourra, à terme, permettre d'assurer une meilleure cohérence entre tous les dispositifs de management. L'autre bonne nouvelle, c'est que de nombreuses collectivités profitent de la réforme pour revoir leur régime de l'évaluation en fixant des indicateurs plus précis.

Les organisations syndicales mettent en avant le risque d'une exacerbation de la compétition entre les collectivités. Ce risque est-il avéré ?

Nous constatons effectivement l'existence d'un tel risque, entre des collectivités qui peuvent être généreuses et d'autres qui disposent de moyens plus limités. Le risque de compétition entre petites et grandes collectivités,

notamment, est réel. On a par exemple observé que la quasi-totalité des collectivités de moins de 50 agents a fixé des ratios à 100%, sur le conseil des centres de gestion. C'est une difficulté, il y en a d'autres. Comme la pression syndicale, qui, dans certaines collectivités amène les exécutifs à ouvrir largement les portes, parfois au détriment de la gestion des ressources.

Existe-t-il des solutions pour atténuer ces effets non désirés ?

Pour limiter la concurrence et harmoniser le système, les centres de gestion ont certainement un rôle plus grand à jouer qu'aujourd'hui en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. En pratique, cette mission se réduit bien souvent à peu de chose, alors que les petites collectivités sont souvent peu armées et avides de comparaisons et d'harmonisation. Quelques centres de gestion ont cependant mené directement les discussions avec les organisations syndicales de façon à ne pas créer de disparités à l'échelle d'un département. Cela a été le cas dans le Finistère ou en Indre-et-Loire. En outre, les directeurs généraux s'accordent tous sur le fait que, compte tenu des nombreuses implications du système des ratios sur le management de la collectivité, il faut échelonner celui-ci dans le temps, en l'évaluant et en le réadaptant selon les effets ou le contexte statutaire. Ce sera sans doute une des clés de réussite de la réforme.

Propos recueillis par Thomas Beurey

DESCRIPTION DU SITE PAR L'ARGUS DE LA PRESSE

Locatis émane de la Caisse des Dépôts et relaie l'information et la communication des collectivités locales principalement, mais aussi d'autres institutions, élus, etc.

NOTATION DU SITE PAR L'ARGUS DE LA PRESSE

NOTATION GÉNÉRALE	×	×			
RICHESSE DU CONTENU	×	×			
QUALITÉ RÉDACTIONNELLE	×	×			
QUALITÉ GRAPHIQUE	×	×			
FRÉQUENCE DES MISES À JOUR	×	×	×	×	×

L'appréciation que réalise l'Argus de la Presse sur les sites qu'elle sélectionne privilégie avant tout l'information. La richesse du contenu s'apparente donc à une richesse éditoriale régulièrement renouvelée.